Extrait N° 15 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 7 Janvier 2011

L'an deux mil onze, le sept janvier à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **29 décembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique –M. RIVIERE Lucien – Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël –M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à M. MONDON René – **Mme MARCHAND Gladys** a donné mandat à M. BENARD Alex - **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **M. BADER Ricardot** a donné mandat à Mlle ROMAINSTAL – **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric – **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

M.M. RIVIERE Lucien – FERRERE Eric – GRONDIN Jacki et Mme CADERBY Colette ont quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 9.

& &
&

AFFAIRE N° 15 / RELAIS DE L'INSERTION

- **Travaux d'aménagement**
- **Approbation du plan de financement**

Le projet d'aménagement du relais de l'insertion correspond à la volonté de créer sur le territoire une plate forme de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Il s'inscrit en droite ligne de l'appel à projets lancé par le département de la Réunion dans le cadre du Contrat de Coopération Communale 2008-2010- Volet des priorités départementales : «*Favoriser l'insertion sociale et professionnelle*».

Les travaux portent sur l'extension du local ce qui permettra de créer des bureaux supplémentaires, une salle de réunion et d'agrandir l'espace dédié à l'accueil du public.

Le coût des travaux et honoraires s'établit à : **244 667, 50 €TTC**
Le plan de financement se présente comme suit :

- Département de la Réunion : → **80%** **180 400, 00 €**
- Commune : → **20%** **45 100, 00 €**
- T.V.A commune **19 167, 50 €**

Pour permettre de compléter le dossier correspondant, le Conseil municipal est invité à approuver :

- Le principe des travaux et de la dépense
- Le plan de financement

Invité à se prononcer, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe des travaux et de la dépense,
- approuve le plan de financement
- autorise le Maire à solliciter de l'instance concernée la subvention correspondante.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,